



U.H.Q.E.B

FICHE de Mission « Responsable de COMMISSION »

Fiche – Responsable de Commission



Le rôle du Responsable de Commission :

Le responsable de commission est à la commission ce que le président est à son association. Il en est le principal représentant, il en anime les réunions et veille à leur bon déroulé. L'objet plus restreint de la commission vis-à-vis de l'objet de l'association dont elle est composante permet à son responsable de se spécialiser dans le domaine au sein duquel il souhaite particulièrement s'investir et seconder le président de l'association. Le responsable de commission doit présenter un compte-rendu de ses activités auprès du reste de l'association, et doit ajouter à l'ordre du jour de ses réunions les points indiqués par l'association en plus de ceux souhaités par la commission elle-même. Pour le reste, le fonctionnement de la commission dépend entièrement de ses choix.



Savoir Être :

-Organisé.

-A l'écoute.



Savoir Faire :

-Méthodique/organisé.

-Rédiger/Communiquer.

-Ecoute et esprit d'équipe.

-Prise de parole en public.